



Loyer payé et re réclamer

Par **loloshg**, le **20/01/2015** à **11:35**

Bonjour, mon propriétaire me demande deux loyer alors que je l'ai avais déjà payer mais en espèces. et au début les quittances de loyer il ne nous l'ai donné pas j'ai comme preuve que les retrait à la banque pour les deux loyer payé en espèces et les autres par chèque. Notre loyer et de 300 euros il nous demande deux mois de loyer ce qui équivaux a 600 euros. Je ne sais pas comment faire je ne vais tout de même pas payer des loyer déjà payer..

Je suis jeune et en plus de ne pas trop avoir les moyens je me fais avoir... [smile17]

Par **janus2fr**, le **20/01/2015** à **13:35**

Bonjour,

On ne remet jamais un loyer en espèce sans obtenir au moins un reçu à défaut de quittance. En n'exigeant aucun reçu, vous n'avez aucune preuve que vous avez bien payé. Sinon, avez-vous reçu au moins une quittance par la suite, même plusieurs mois après ? Si elle atteste que vous êtes à jour de vos loyers, le bailleur ne peut plus réclamer des loyers antérieurs.